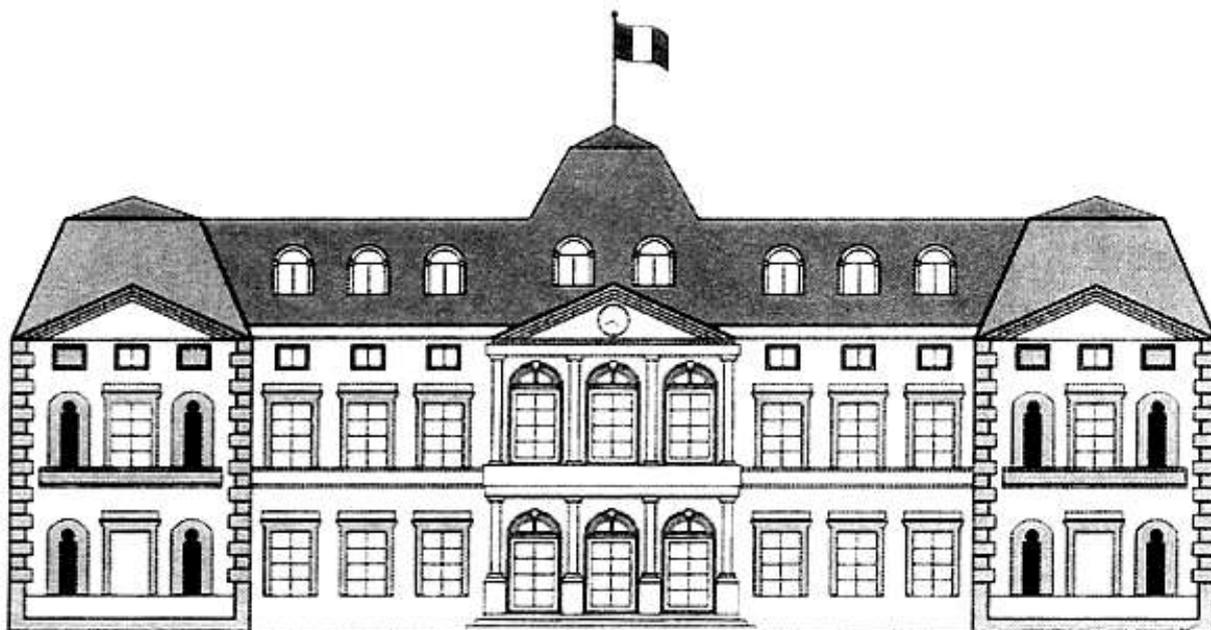




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

EDITE le 1 JUILLET 2011

"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"

I PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

I - DIRECTIONS DES MUTALISATIONS ET DE LA MODERNISATION..... 3

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA LOGISTIQUE.....	3
– ARRÊTE n° B.R.H.L. 2011-40 Portant délégation de signature aux responsables des services prescripteurs CHORUS et aux agents de la plateforme CHORUS.	3

I PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

I - DIRECTIONS DES MUTALISATIONS ET DE LA MODERNISATION

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA LOGISTIQUE

– ARRÊTE n° B.R.H.L. 2011-40 Portant délégation de signature aux responsables des services prescripteurs CHORUS et aux agents de la plateforme CHORUS.

LE PREFET du département de la HAUTE-LOIRE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

ARRÊTE :

Article 1 : Gestion des budgets

Les budgets exécutés par Chorus à la Préfecture de la Haute-Loire sont organisés en services prescripteurs (centres de coûts) chargés de la gestion et du suivi des crédits qui relèvent de son domaine d'activité.

Chaque service prescripteur (centre de coût) est placé sous l'autorité d'un prescripteur nommément désigné qui assure la bonne gestion de son service. Ce prescripteur prend en charge le suivi de la consommation de ses crédits, commandes et factures pour les programmes de fonctionnement et arrêtés d'attribution et certificats de paiement pour les programmes d'investissement par le biais du système informatique mis à sa disposition intitulé NEMO. Cette gestion s'effectue sous le contrôle du Responsable d' Unité Opérationnelle (RUO) titulaire, et du RUO suppléant.

Article 2 : Saisie et validation des expressions de besoin (organisation hors plate forme CHORUS en préfecture)

Pour les budgets de fonctionnement, toute expression de besoin doit être formalisée par le formulaire pré NémO : intranet préfecture/liens vers les applications intranet/formulaire expression des besoins.

Le préfet délègue sa signature :

aux chefs de bureau pour :

. signer les expressions de besoins

aux prescripteurs pour :

. saisir des expressions de besoins (budget fonctionnement) dans NEMO,

. insertion des fichiers excel pour les subventions.

. constater le service fait

à l'acheteur approvisionneur pour :

. valider l'expression de besoin

Service exprimant un besoin	Signataire du formulaire pré NémO
Préfet	Denis CONUS
Secrétaire Général	Robert ROUQUETTE
Sous préfecture de Brioude	Christian GUYARD Dominique PLUTINO
Sous préfecture d'Yssingeaux	Renaud NURY Vincent MURGUE

Coordination	Jacqueline ROCHE-FAURE
Cabinet	David ROCHE Elisabeth RAFFIER-CAUVIN
Prévention des risques et gestion des crises	Marc GIRINON
Communication	Françoise CHASTANG
Sécurité routière	Lionel GINESTET
Education routière	Frédéric FOURNIER
DIMM	Jean-Pierre SANCHEZ

SDSIC	Jean-Pierre SANCHEZ
BRHFAS	Françoise VIGON Danielle JUGE
BBML	Annie LABARRE Rémy MOLIMARD
Plate-forme CHORUS	Laurence VOLLE Françoise ANNEREAU
DIPPAL	Jacques MURE
Elections et administration générale	Stéphen MARTIN
Contrôle de légalité et des affaires juridiques	Bertrand FEUERSTEIN
Dotations aux collectivités et intervention de l'Etat	Christine BALANCA
Titres et nationalité	Marie-Elisabeth RAFFIN-MOURET

Centre de coût et désignation	Programmes	Prescripteur habilités à saisir dans NEMO et constater le service fait
PRFDCAB cabinet	307	Françoise BEAUMEL
PRFML01 moyens et logistiques	307	Marie-José TEGERA Daniel GALLIEN
PRFML01 moyens et logistiques	333	Marie-José TEGERA Annie LABARRE

PRFML02 action sociale	307-216action sociale	Danielle JUGE
PRFACTF immobilier	309 préfecture	Colette MORELL Annie LABARRE
PRFPRFT préfet	307	Marie-José TEGERA Daniel GALLIEN
PRFSG01 secrétaire général	307	Daniel GALLIEN Marie-José TEGERA
PRFSP01 s/préfecture Brioude	307	Catherine CHAZAL Dominique PLUTINO
PRFSP02 s/préfecture Yssingaux	307	Patricia PERBET Françoise PERRACHE Vincent MURGUE
PRFSG03 réglementation	216 contentieux	Bertrand FEUERSTEIN
PRFSG04 collectivités	833 – 220	Danielle ROCHER Caroline CACHIA
PRFSG05 affaires interministérielles	232 - 303	Stephen MARTIN Gisèle GRANGIER Chantal PETIT Marie-Paule PERBET
PRFSPCL dotations et subventions		
PRFSP01	112 – 119 – 120 – 122	Danielle ROCHER
PRFSP02		Caroline CACHIA
PRFDCAB cabinet	743 -177 (action 15)	Marc BERGER
PRFDCAB cabinet	207 sécurité routière	Lionel GINESTET Nadine MICHEL
	207 éducation routière	Frédéric FOURNIER Nadine VIOLET
	128	Marc GIRINON
	134 - 723	Jacqueline ROCHE-FAURE

Acheteur/approvisionneur : Daniel GALLIEN (titulaire)
Marie-José TEGERA (suppléant)

Article 3 : Fonctionnement de la plate-forme CHORUS

Le préfet délègue sa signature et qualité d'ordonnateur pour tous les programmes exécutés sur CHORUS:

aux gestionnaires pour :

- . saisir les engagements juridiques
- . certifier le service fait
- . créer la demande de paiement

au responsable des engagements pour :

- . valider les EJ

au responsable des dépenses pour :

- . valider les DP

au responsable des recettes

- . signer l'état récapitulatif des créances

La validation des expressions de besoins par l'approvisionneur génère une demande d'achat dans CHORUS. Les gestionnaires créent l'engagement juridique, le responsable des engagements juridiques valide et les gestionnaires éditent le bon de commande.

Après signature de l'autorité ayant reçu délégation, ce bon est envoyé au fournisseur ou remis à la personne ayant émis le besoin.

Des engagements juridiques sont créés également par l'utilisation des cartes d'achat délivrées dans les services.

Le gestionnaire certifie le service fait dans CHORUS après constatation par le service prescripteur.

Article 4 : Validation de la demande de paiement.

La facture est transmise directement sur la plate-forme CHORUS par le fournisseur.

Le gestionnaire fait la demande de paiement et le responsable des dépenses valide dans CHORUS. Le responsable édite la pièce de rattachement (ZDEP54), enregistre dans le minutier les pièces envoyées à la Trésorerie du Puy de Dôme.

	Gestionnaires	Responsables
Création engagements juridiques	Murielle Rioufreyt Monique Joujon François Machabert Christine Barge	
Validation engagements juridiques		Françoise Annereau (titulaire) Laurence Volle (suppléante)
Certification service fait et Demande de paiement	Murielle Rioufreyt Monique Joujon François Machabert Christine Barge	
Validation des demandes de paiement		Laurence Volle (titulaire) Françoise Annereau (suppléante)
Responsable des recettes		Laurence Volle

Article 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral BRHL 2011-11 du 21 janvier 2011,

Article 6 :

M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux titulaires de la présente délégation de signature et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 1 juillet 2011

Signé : Denis CONUS
